

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2019

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1393)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD45

présenté par
Mme Yolaine de Courson, rapporteure

ARTICLE 2

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, après la première occurrence du mot :

« aux »,

insérer les mots :

« besoins des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.